Réception au contrôle de légalité le 16/11/2026 à 16h41
Réference de l'AR : 054-200070589-20261112-21_11_2026-DE

L'an deux mille vingt-six le 12 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 5 novembre 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.
Présents : M. RENKES David – M. DROUVILLE Marc – M. SALVE Olivier – M. BARTHELEMY Philippe M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel - M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick Mme SCHEFFLER Véronique – Mme MARCHAL Astrid – M. MILLET Prisca – M. IOHNER Christophe Mme COUBRONNE Laurence - Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique - M. GODEFROY Michael M. MALGRAS Jean François – M. THOMAS Claude - Mme ROBILLOT Fanny - M. BOUCHEZ Hubert M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme FOURCAULX Patricia - M. JOLY Philippe - Mme LORETTE Delphine M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. JADOT David – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. HERBUVAUX Cyril - M. BERNARD Philippe – Mme RAMPON Catherine M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain - M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme GEHLFUSS Virginie – Mme DEGUILI Sabine - Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. THIRION Christian – M. CERUTTI Alain - M. BAUDOUIN Cédric -
Procurations : M. POIREL Patrick à M. HENQUEL Patrick – M. MICHEL Olivier à Claude THOMAS
Excusé(e)s : -
Secrétaire de séance : M. CAPS Antony
L'assemblée dénombrait : **50 votants**

NOMBRE DE MEMBRES	**SUFFRAGE EXPRIME :**	**FINANCES**
En exercice : 55	Pour : 50	21-11-2026
Présents : 48	Contre :	
Pouvoirs : 2	Absentions :	
Excusés :		
Votants : 50		
Date d'affichage : 18-11-2026		

DM 14/2026 - Budget principal – Ouverture de crédits – articles 6811 dans le cadre de l'amortissement

Vu l'inscription budgétaire à l'article 6811 dotations d'amortissement pour un montant de 420 000 €,
Vu les amortissements déjà réalisés sur l'exercice 2026 pour un montant de 402 775.45 €,
Vu l'obligation depuis le 01 janvier 2023 d'amortir au prorata temporis en nomenclature M57,
Vu la délibération modificative portant sur la liste des articles comptables à amortir conformément à l'instruction budgétaire et comptable 2026,
Vu la mise à jour effectuée sur l'inventaire, qui nécessite un ajustement des crédits au compte 6811,

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances, propose d'ouvrir les crédits supplémentaires comme suit :

Dépenses de fonctionnement
Chapitre 042
Article 6811 – dotations aux amortissements immos incorporelles + 60 000.00 € TTC

Recettes d'investissement
Chapitre 040
Article 28188 – autres immobilisations + 60 000.00 € TTC

L'excédent de fonctionnement est ramené à 3 413 008.04 €.

Réception au contrôle de légalité le 16/11/2026 à 16h41
Réference de l'AR : 054-200070589-20261112-21_11_2026-DE

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** les écritures suivantes :

Dépenses de fonctionnement
Chapitre 042
Article 6811 – dotations aux amortissements immos incorporelles + 60 000.00 € TTC

Recettes d'investissement
Chapitre 040
Article 28188 – autres immobilisations + 60 000.00 € TTC

L'excédent de fonctionnement est ramené à 3 413 008.04 €.



Claude THOMAS
2026.11.16 16:25:06 +0100
Ref:12196313-18449098-1-D
Signature numérique
le Président